

Le sabotage de la surveillance – Faits et points saillants

Unité des enquêtes spéciales

Créée en **1990**

Surveille **58** corps de police

Autorité constitutive : Article 113, *Loi sur les services policiers*

Nombre d'enquêtes officielles de l'UES, du 18 octobre 2008 au 31 octobre 2011 : **658**

Nombre de dossiers présentant des problèmes de coopération de la part de la police : **227** (plus d'un tiers)

Nombre de lettres envoyées par le directeur de l'UES aux chefs de police à propos des problèmes de coopération : **227**

Nombre de réponses portant sur le fond : **20**

Exemples de problèmes de coopération (voir aussi le tableau à la **page 51** du rapport)

Cas où l'UES a été avisée en retard ou pas du tout : 50

- OPP, septembre 2008 : Un policier casse le nez d'un homme, et se fracture du coup le bras – l'UES n'est avisée que deux mois plus tard (paragraphe 41 et 129)
- Toronto, mars 2009 : Un homme est frappé par quatre décharges d'un Taser, souffre d'une fracture au visage – l'UES n'est pas avisée (paragraphe 40)
- Niagara, avril 2009 : Un homme souffre d'un empoisonnement septique dans sa cellule, doit être placé en maintien de vie – l'UES n'est pas avisée (paragraphe 41)
- Toronto, novembre 2009 : Un homme est transporté à l'hôpital, inconscient, avec une blessure à la tête – l'UES n'est avisée que neuf heures plus tard (paragraphe 40)
- Peel, juin 2011 : Une femme est mordue par un chien policier, une ambulance doit être appelée – l'UES n'est pas avisée (paragraphe 42 et 124)

Cas où l'UES a constaté une ingérence dans la prise de notes des policiers ou un refus des policiers de discuter la préparation de leurs notes : 180

- OPP, juin 2009 : Douglas Minty est tué par balle, les policiers sont avisés de ne pas prendre de notes avant d'avoir parlé à leur avocat; le même avocat représente les policiers impliqués et les policiers-témoins (paragraphe 1, 58-60 et tout au long du rapport)
- OPP, juin 2009 : Levi Schaeffer est tué par balle, les policiers remettent l'ébauche de leurs notes à leur avocat, mais pas à l'UES; le même avocat représente les policiers impliqués et 10 autres (paragraphe 1, 61-64 et tout au long du rapport)
- OPP, juin 2010 : Une femme est blessée par balle, les policiers sont avisés de « faire des notes pour l'avocat » le lendemain (paragraphe 102 et 142)
- Ottawa, juin 2010 : Un jeune homme de 19 ans est blessé par balle, l'avocat parle à tous les policiers-témoins et « approuve toutes les présentations » (paragraphe 102 et 144)

Cas où l'UES a constaté d'autres problèmes de coopération (p. ex., refus d'accès à la scène de l'incident ou conduite des policiers) : 60

- Thunder Bay, février 2009 : Un policier coupe les vêtements d'une jeune Autochtone de 15 ans pour la dévêtir; les autres regardent cette fouille corporelle, ce qui constitue une infraction apparente à la politique sur le traitement des prisonniers (paragraphe 127)
- OPP, mai 2010 : Les enquêteurs de l'UES se voient refuser l'accès à la scène d'une fusillade fatale et parlent aux témoins (paragraphe 119)
- York, mai 2011 : Les policiers tirent à 18 reprises sur un suspect au volant d'un véhicule volé, ce qui constitue une infraction apparente à la politique sur les poursuites (paragraphe 130)
- Toronto, août 2011 : Cas répétés d'agression sexuelle au sein d'une même unité (paragraphe 131 et 142)

Dates clés

- **Juin 2007** : L'Ombudsman lance sa première enquête sur l'efficacité de l'UES
- **30 septembre 2008** : L'Ombudsman fait paraître son rapport d'enquête, *Une surveillance imperceptible*
- **16 octobre 2008** : Ian Scott prend les fonctions de directeur de l'UES
- **Juin 2009** : Douglas Minty et Levi Schaeffer sont tués par des policiers, à deux jours d'écart
- **Novembre 2009** : Les familles Minty et Schaeffer vont en justice à propos de la participation des avocats à la rédaction des notes des policiers et pour d'autres problèmes liés aux enquêtes de l'UES
- **Décembre 2009** : Le ministère du Procureur général fait appel à l'honorable Patrick LeSage
- **27 septembre 2010** : L'Ombudsman informe le Ministère qu'il ouvre une nouvelle enquête
- **7 avril 2011** : Les recommandations de M. LeSage paraissent
- **1^{er} août 2011** : Le règlement découlant de trois des recommandations de M. LeSage entre en vigueur
- **15 novembre 2011** : La Cour d'appel de l'Ontario rend sa décision dans l'affaire Minty/ Schaeffer

Principales répercussions des recommandations du rapport *Une surveillance imperceptible* (2008)

- Le ministère du Procureur général a alloué des fonds supplémentaires de **1,3 million \$** à l'UES
- L'UES a amélioré ses méthodes d'appel et a équipé ses enquêteurs d'appareils mobiles
- L'UES a amélioré son travail de suivi et ses réponses dans les cas de retards de notification et autres problèmes liés au manque de coopération de la police
- L'UES a publié des communiqués de presse plus fréquents et plus détaillés
- L'UES a engagé de nouveaux membres du personnel de gestion ne provenant pas du secteur policier, a embauché plus d'enquêteurs sans antécédents policiers et a nommé un coordonnateur de liaison avec la communauté
- L'UES a ordonné à tout son personnel de ne pas porter, ni d'afficher, de symboles liés à la police
- Le ministère du Procureur général et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels ont conclu un protocole sur les problèmes de conduite de la police soulevés par l'UES
- Les règlements de la *Loi sur les services policiers* ont été modifiés (août 2011), interdisant qu'un avocat représente à la fois des policiers impliqués et des policiers-témoins